11. Juillet 1786

L'an mille Sept cent quatre vingt Six le onze Juillet
après midy Pardevant nous Notaire Royal soussigné est comparu
Gerand Delzongles garçon Laboureur veuf en premières
noces dame Jeanne Gaillon habitant de la ville de Salers demeurant
le Cayrieres Leyssavies fille majeure Legitime de
défunts Claude Leyssavies Laboureur vivant paysan originaires du
village dementelard la dernière de présente a office de
Lieutenant au Village de Viaurous [illegible] dans lequel dit jour
Lequelles parties de Lavis de leurs parents ont convenu
faire mariage entre Elles pour le sujet dudit garçon duquel
mariage ont été faites les conventions suivantes
Scelette Leyssavies maitresse de ses droits se constitue
tous ses biens droits noms raisons et actions et qui leur
appartiennent dans la succession future de ses
défunts père et mère et parents et autres de ses dits
successions à laquelle elle a déjà formé demande
contre le débiteur dicelle par exploit du 23 7bre dernier
avec pouvoir audit futur époux de les recevoir liquider
mobiliariser et toucher dicelle ce pouvoir Lequel toutes fois
sera valable seulement lorsque ledit futur époux
sera convenu avec ses dits père et mère présents et avenirs
a l'effet de les rendre et restituer le cas arrivant avec
toutes les conditions qu'ils auront été reçus
Les futurs époux pour l'amitié qui règne entre eux
se sont mutuellement donnés leurs biens a l'effet que
le survivant des prendra et retiendra lesdits biens
des premiers mourant sans enfans si il n'y a point

enfants servantes légitimement mariées ainsy voulu
et fait lyre par le Lieutenant des Valets maison de Mr
de Malteinmanier Conseiller d'Etat de la ville le Testateur
signé Lagarde Contractantes ayant déclaré ne savoir
faire de ce interpellées

Mariage

Contrôlé à Salon le 12 Juillet 1780
Neuf livres et douze sols pour mutation
et Cent dans les trois mois du décès suivant
les Lettres patentes du 9 Juillet 1760 les
droits perçus sur la minute du présent acte
Gratis

Aprogemere

Mariage
Entre gerard Delzenglen
Et
Catherine Leymarie
11 Juillet 1786

Double minutte

a Coudes pro duplicata

Expedié aud. Delzenglen

Apogamero